

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOULANS VERCHAMP  
DU MARDI 14 AVRIL 2026 à 19h0**

Après convocation faite en temps utile, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BLONDEL-GABORIEAU Guillaume, Maire.

Présents : BLONDEL-GABORIEAU Guillaume, CHATELAIN Pascal, LONGERON Florence, VITEK Jérémy, VITEK Stéphanie, GINDRO Sophie, PRETOT Chantal, CHEVALLOT Francis, NOEL Jérémy, GROSCLAUDE Jean-Yves.

Absents excusés :

Procurations : Estelle MENOUD à Florence LONGERON

Secrétaire de séance : GROSCLAUDE Jean-Yves

La séance est ouverte à 19h00

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des CFU 2025 des budgets Commune, Eau-Assainissement, SPIC Chaufferie, Lotissement
- Vote des affectations de résultats des budgets Commune, Eau-Assainissement, SPIC Chaufferie, Lotissement
- Vote des budgets 2026 Commune, Eau-Assainissement, SPIC Chaufferie, Lotissement
- Vote du taux des taxes 2026
- Nomination des délégués au sein des différentes instances
- Questions et informations diverses

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026.

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « COMMUNE 2025 »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	372 427,54	345 011,39	717 438,93
	Recettes réalisées (1)	B	70 200,45	343 222,19	413 422,64
	Restes à réaliser	C	164 190,00	0,00	164 190,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	474 026,81	419 154,94	893 181,75
	Dépenses réalisées (1)	E	226 505,08	214 205,29	440 710,37
	Restes à réaliser	F	199 112,00	0,00	199 112,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-156 304,63	129 016,90	-27 287,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	101 599,27	218 152,29	319 751,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-54 705,36	347 169,19	292 463,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-34 922,00	0,00	-34 922,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-89 627,36	347 169,19	257 541,83

**A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique « COMMUNE » pour l'exercice 2025.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Voix pour : 10                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 15\_2026)**

➤ **Affectation du résultat « COMMUNE »**

Affectation du résultat de l'exercice 2025

	Résultat reporté en 2025	Affectation au C/1068 en 2025	Résultat de l'exercice	Restes à Réaliser		Solde des Restes à Réaliser	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	70 152,09 €		-156 304,63 €	199 112,00 €	164 190,00 €	-34 922,00 €	31 447,18 €	-89 627,36 €
FONCTIONNEMENT	217 064,11 €		129 016,90 €				1 088,18 €	347 169,19 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		347 169,19 €			
<b>Affectation obligatoire :</b>					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					
		89 627,36 €			
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>					
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) uniquement si la commune souhaite affecter (en plus de l'affectation obligatoire) une somme appelée dotation complémentaire qui sera affectée au résultat reporté de la section d'investissement					
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					
	R002	257 541,83 €			
	<b>Total affecté au C/1068 :</b>	<b>89 627,36 €</b>			
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>					
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement					
	D002	0,00 €			
D001	Résultat du déficit d'investissement reporté	54 705,36 €	R001	Résultat de l'excédent d'investissement reporté	0,00 €
Complétez les cellules en jaune à partir de la page de résultat du compte de gestion 2024 et l'État des RAR signé (ou Page I. Informations générales et synthétiques, B2 du CFU)			Les montants sont automatiquement reportés dans l'onglet saisie du budget		

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat « COMMUNE » tel que proposé pour l'exercice 2025.

**Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 16\_2026)**

➤ **Vote du budget primitif « COMMUNE 2026 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif communal 2026 :

En dépenses de fonctionnement : 367 962.85 €  
 En recettes de fonctionnement : 611 548.90 €

En dépenses d'investissement : 330 234.13 €  
 En recettes d'investissement : 330 234.13 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le budget primitif « COMMUNE » pour l'exercice 2026.
- **APPROUVE** la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2026 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

**Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 17\_2026)**

➤ **Vote des taxes directes locales pour 2026**

Le Maire présente à son Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **DECIDE** de conserver ses taux :

Taxe foncière bâti : 36,76 %  
 Taxe foncière non bâti : 27,53 %  
 Taxe habitation : 6,25 %

- **DECIDE** de fixer les autres taxes ainsi :

Taxe affouage : 60 € la portion  
 Taxe occupation du domaine public : 10 € par mois

**Voix pour :                      11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 18\_2026)**

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « EAU/ASSAINISSEMENT 2025 »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	540 714,46	141 949,66	682 664,12
	Recettes réalisées (1)	B	290 751,57	152 129,96	442 881,53
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	232 249,66	223 711,03	455 960,69
	Dépenses réalisées (1)	E	218 218,28	114 857,36	333 075,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	72 533,29	37 272,60	109 805,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-307 633,43	85 761,37	-221 872,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-235 100,14	123 033,97	-112 066,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-235 100,14	123 033,97	-112 066,17

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique « EAU/ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2025.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Voix pour : 10**  
**(DCM 19\_2026)**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ **Affectation du résultat « EAU/ASSAINISSEMENT »**

Affectation du résultat de l'exercice 2025

	Résultat reporté en 2025	Affectation au C/1068 en 2025	Résultat de l'exercice	Restes à Réaliser	Solde des Restes à Réaliser	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	-307 633,43 €		72 533,29 €		0,00 €		-235 100,14 €
FONCTIONNEMENT	179 659,28 €	93 897,91 €	37 272,60 €				123 033,97 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		123 033,97 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		123 033,97 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) uniquement si la commune souhaite affecter (en plus de l'affectation obligatoire) une somme appelée dotation complémentaire qui sera affectée au résultat reporté de la section d'investissement		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
	R002	0,00 €
	<b>Total affecté au C/1068 :</b>	<b>123 033,97 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
	D002	0,00 €
D001	Résultat du déficit d'investissement reporté	235 100,14 €
	R001	Résultat de l'excédent d'investissement reporté
		0,00 €

Complétez les cellules en jaune à partir de la page de résultat du compte de gestion 2024 et l'État des RAR signé (ou Page I. Informations générales et synthétiques, B2 du CFU)

Les montants sont automatiquement reportés dans l'onglet soisie du budget

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat « EAU/ASSAINISSEMENT » tel que proposé pour l'exercice 2025.

**Voix pour : 11**  
**(DCM 20\_2026)**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ **Vote du budget primitif « EAU/ASSAINISSEMENT 2026 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif « Eau 2026 » :

En dépenses de fonctionnement : 215 939.15 €  
 En recettes de fonctionnement : 215 939.15 €

En dépenses d'investissement : 371 653.94 €  
 En recettes d'investissement : 371 653.94 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le budget primitif « EAU/ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2026
- **APROUVE** la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2026 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

**Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 21\_2026)**

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « SPIC »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	41 415,23	49 721,14	91 136,37
	Recettes réalisées (1)	B	4 819,76	59 262,73	64 082,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	114 904,29	79 055,23	193 959,52
	Dépenses réalisées (1)	E	13 896,93	21 908,22	35 805,15
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 077,17	37 354,51	28 277,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 489,06	29 334,09	102 823,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	64 411,89	66 688,60	131 100,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	64 411,89	66 688,60	131 100,49

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique « SPIC » pour l'exercice 2025.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Voix pour : 10                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 22\_2026)**

➤ **Affectation du résultat « SPIC Chaufferie »**

Affectation du résultat de l'exercice 2025

	Résultat reporté en 2025	Affectation au C/ 1068 en 2025	Résultat de l'exercice	Restes à Réaliser			Solde des Restes à Réaliser	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	73 489.06 €		-9 077.17 €				0.00 €	0.00 €	64 411.89 €
FONCTIONNEMENT	29 334.09 €		37 354.51 €					0.00 €	66 688.60 €

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>		66 688.60 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) uniquement si la commune souhaite affecter (en plus de l'affectation obligatoire) une somme appelée dotation complémentaire qui sera affectée au résultat reporté de la section d'investissement		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	R002	66 688.60 €
	<b>Total affecté au C/ 1068 :</b>	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
	D002	0.00 €
D001 Résultat du déficit d'investissement reporté	0.00 €	
	R001 Résultat de l'excédent d'investissement reporté	64 411.89 €
<i>Complétez les cellules en jaune à partir de la page de résultat du compte de gestion 2024 et l'État des RAR signé (ou Page I. Informations générales et synthétiques, B2 du CFU)</i>		
<i>Les montants sont automatiquement reportés dans l'onglet saisie du budget</i>		

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat « SPIC Chaufferie » comme présenté.

**Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 23\_2026)**

➤ **Vote du budget primitif « SPIC CHAUFFERIE 2026 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif « SPIC CHAUFFERIE 2026 »

En dépenses de fonctionnement : 116 285.53 €  
En recettes de fonctionnement : 116 285.53 €

En dépenses d'investissement : 144 057.42 €  
En recettes d'investissement : 144 057.42 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le budget primitif « SPIC CHAUFFERIE 2026 »
- **APPROUVE** la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2026 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

**Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 24\_2026)**

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « lotissement »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	47 426,81	47 426,81	94 853,62
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	47 426,81	29 800,00	77 226,81
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-17 626,81	-17 626,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-17 626,81	-17 626,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-17 626,81	-17 626,81

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget « lotissement »

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Voix pour : 10**  
**(DCM 25\_2026)**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ **Vote du budget primitif « LOTISSEMENT 2026 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif « LOTISSEMENT 2026 » proposer par le CDL :

En dépenses de fonctionnement : 47 426,81 €  
En recettes de fonctionnement : 47 426,81 €

En dépenses d'investissement : 47 426,81 €  
En recettes d'investissement : 47 426,81 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le budget primitif « LOTISSEMENT 2026 »

**Voix pour : 11**  
**(DCM 26\_2026)**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ **Nomination des délégués au sein des différentes instances**

Les représentants des différentes instances sont comme suit :

- **SIED :**

CHATELAIN Pascal (titulaire)

NOEL Jérémie (suppléant)

- **SYNDICAT DE GUISEUIL :**

CLONDEL-GABORIEAU Guillaume (titulaire)

CHATELAIN Pascal (titulaire)

CHEVALLOT Francis (titulaire)

GROSCLAUDE Jean-Yves (titulaire)

- **SYNDICAT INCENDIE**

VITEK Jérémie

NOEL Jérémie

GINDRO Sophie

- **CORRESPONDANCE DEFENSE INCENDIE**

BLONDEL-GABORIEAU Guillaume

CHATELAIN Pascal

- **GARANTS FORÊTS**

CHATELAIN Pascal

GROSCLAUDE Jean-Yves

PRETOT Chantal

- **INCENDIE SECOURS**

VITEK Jérémie

NOEL Jérémie

- **VILLE PRUDENTE**

VITEK Stéphanie

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0**  
**(DCM 27 à 34\_2026)**

➤ **Question et information diverses**

Néant

APPROBATION DU PROCES VERBAL LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT Le : 20/03/2026		
<u>BONDEL-GABORIEAU</u> Guillaume	<u>CHATELAIN</u> Pascal	<u>GROSCLAUDE</u> Jean-Yves
<u>LONGERON</u> Florence	<u>MENOUD</u> Estelle	<u>NOEL</u> Jérémy
<u>VITEK</u> Stéphanie	<u>VITEK</u> Jérémy	<u>CHEVALLLOT</u> Francis
<u>PRETOT</u> Chantal	<u>GINDRO</u> Sophie	